

COUR PÉNALE INTERNATIONALE
BUREAU DU PROCUREUR

DÉCLARATION DE TÉMOIN

RENSEIGNEMENTS SUR LE TÉMOIN

Nom : [01/18] PRV Sexe : Masculin
Prénom : [01/18] PRV Nom du père : [01/18] PRV
Autre(s) nom(s) utilisé(s) : [01/18] PRV Nom de la mère : [01/18] PRV
Lieu de naissance : [01/18] PRV Numéro de passeport : [01/18] PRV
Date de naissance/âge : [01/18] PRV Nationalité(s) : RCA
Ethnie : [01/18] PRV Religion : Chrétien

Langue(s) parlées : [01/18] PRV
Langue(s) écrites : [01/18] PRV
Langue(s) utilisée(s) au cours de l'entretien : [01/18] PRV

Emploi : [01/18] PRV

Lieu de l'entretien : [01/18] PRV

Dates et heures de l'entretien : 15Mars2016 10.00-13.30h – 14.05-15.45h ; 16Mars2016 12.50-15.50h ; 17Mars2016 09.10-13.45h ; 18Mars2016 13.10-17.45h.

Noms de toutes les personnes présentes lors de l'entretien : [01/18] PRV
[01/18] PRV [01/18] PRV Enquêteurs Associés

Signature(s)

[01/18] PRV

[01/18] PRV

[01/18] PRV [01/18] PRV

[01/18] PRV

[Déclaration
Signature du

Paraphe de toutes les personnes présentes lors de l'entretien]

CAR-OTP-2024-0288



DÉCLARATION DE TÉMOIN

Introduction

1. J'ai été présenté [01/18] PRV & [01/18] PRV qui sont enquêteurs pour le Bureau du Procureur (le Bureau) de la Cour pénale internationale (CPI).
2. Les enquêteurs m'ont expliqué ce qu'était la CPI et m'ont décrit son mandat. Ils m'ont également expliqué le rôle et la mission du Bureau au sein de la CPI.
3. Les enquêteurs m'ont expliqué qu'ils enquêtaient sur les événements qui se sont déroulés en République Centrafricaine entre Août 2012 et aujourd'hui. Ils m'ont également dit qu'ils avaient pris contact avec moi car ils pensaient que je pourrais détenir des informations permettant d'établir la vérité.
4. J'ai consenti à ce que l'entretien se fasse en Français. Je comprends et je parle parfaitement le Français.
5. Les enquêteurs m'ont expliqué que je n'étais pas tenu de répondre à leurs questions. Ils m'ont précisé qu'ils cherchaient à connaître la vérité. Je consens à dire la vérité et je m'engage à apporter les réponses les plus complètes possibles et fidèles à ce que je sais et me rappelle.
6. Il m'a été précisé que tout renseignement que je fournis au Bureau, en particulier mon identité, pourrait être communiqué aux parties à la procédure portée devant la CPI, et notamment aux juges, à l'accusé/aux accusés, au(x) conseil(s) de l'accusé/des accusés et aux représentants légaux des victimes.
7. Les enquêteurs m'ont expliqué pourquoi il était important de ne pas parler de ma collaboration avec le Bureau, ce que je comprends parfaitement.
8. Ayant bien compris tout ce qui précède, j'ai confirmé que j'acceptais de répondre aux questions des enquêteurs.
9. Les enquêteurs m'ont expliqué le déroulement de l'entretien. Ils m'ont indiqué qu'il était important que mon récit des événements soit aussi précis que possible et que, si j'ignorais la réponse à une question ou si je n'en comprenais pas le sens, je n'hésite pas à le leur signaler. J'ai bien noté que je devais distinguer les événements que j'ai vécus ou vus de ceux qui m'ont été rapportés par d'autres personnes.
10. Il m'a été précisé qu'à la fin de l'entretien, il me serait demandé de signer une déclaration écrite après avoir eu la possibilité de la relire et d'y apporter les corrections nécessaires ou des précisions.

[01/18] PRV

DISTRIBUTION RESTREINTE À LA CPI

Page 2 su

[01/18] PRV

[01/18] PRV

CAR-OTP-2024-0289



Introduction

11

[01/18] PRV

CARNOT avant les événements

12. Au début de l'année 2012, j'ai commencé à noter des petites incompatibilités entre musulmans et non-musulmans. La Seleka et DJOTODIA étaient musulmans. Le sentiment est né parmi la population de CARNOT que les musulmans voulaient s'emparer du pays. Les musulmans s'en réjouissaient et les chrétiens le craignaient. Des jeunes musulmans déclaraient : « Vous allez voir, on va gérer le pays. »

13. [01/18] PRV réunions de sensibilisations : [01/18] PRV
[01/18] PRV pour préserver la cohésion sociale qui existait jusqu'ici.

[01/18] PRV

Une fois, à l'ONAF (je ne connais pas la signification de l'acronyme, mais c'est la Gare Routière) à CARNOT [voir ANNEXE A], juste avant l'arrivée de la Seleka fin 2012, début 2013, [01/18] PRV

[01/18] PRV

[01/18] PRV

La Seleka

14. . Jusqu'à l'arrivée de la Seleka, on ne voyait pas de milices ou d'hommes armés à CARNOT.

15. La Seleka a pris le pouvoir le 13 mars 2013 à BANGUI et vers le 20 mars certains de ses éléments arrivaient à CARNOT. Dès que la Seleka a pris le pouvoir, les non-musulmans se sont sentis en insécurité. Les musulmans tiraient avantage de la situation. Par exemple, quand il y avait des dettes entre non-musulmans et

[01/18] PRV

DISTRIBUTION RESTREINTE À LA CPI

CAR-OTP-2024-0290



Page

[01/18] PRV

[01/18] PRV

[01/18] PRV

musulmans, les musulmans exigeaient d'être remboursés immédiatement. Les musulmans ont toujours eu le pouvoir économique, mais là ils avaient aussi le pouvoir politique.

[01/18] PRV

[01/18] PRV

16. Quand des non-musulmans se trouvaient en difficulté avec la Seleka

[01/18] PRV

avec la Seleka, il s'était battu avec l'un d'eux. La Seleka voulait arrêter et punir le débrouillard. La Seleka voulait rendre justice; ils avaient leur justice, mais c'était une justice terrible. L'imam [01/18] PRV est allé chez un des militaires Seleka pour parler et le débrouillard ne s'est pas fait arrêter.

17. La Seleka a commis des exactions à CARNOT. Je suis au courant de huit cas d'assassinats.

18. Un jeune nommé [01/18] PRV un non-musulman qui [01/18] PRV a été trouvé assassiné. [01/18] PRV car il avait déjà été couvert. On a appris deux ou trois jours après la découverte du corps de [01/18] PRV qu'il avait été abattu par un Seleka. Ce Seleka, dont j'ignore le nom, selon les rumeurs, était allé commettre des braquages juste après avoir tué [01/18] PRV et c'est comme ça qu'il a été arrêté.

19. Trois jeunes, nommés [01/18] PRV étaient arrivés à CARNOT par la brousse. Les Seleka les ont soupçonnés d'être des Anti-Balaka. Ils ont été fusillés devant la villa d'AL HADJI ABOU PANGA [voir ANNEXE A]. En fait, ils ne cherchaient qu'à retourner à BOUAR.

20. [01/18] PRV de YALOKÉ, a été torturé, mis en sac avec une pierre et jeté dans le fleuve MAMBERE. Cela m'a été rapporté plus tard, par quelqu'un [01/18] PRV qui vit toujours à CARNOT. J'ignore pour quel motif [01/18] PRV a été tué.

21. [01/18] PRV était un Malien de mère chrétienne Centrafricaine et de père musulman. C'était un leader des jeunes, aimé par les musulmans et les non-musulmans. Il a été assassiné froidement à la Gare Routière. Certains jeunes ont exprimé leur joie quand les Anti-Balaka se sont manifestés à BANGUI. La Seleka a été mise au courant de cela et a cherché ses jeunes. [01/18] PRV [01/18] PRV avait trouvé qu'un [01/18] PRV avait dénoncé les jeunes auprès de la Seleka et était allé le lui reprocher. Il a quitté CARNOT quand la Seleka est partie, il ne pouvait pas rester à cause des jeunes. [01/18] PRV de cet incident, n'est pas [01/18] PRV

[01/18] PRV

DISTRIBUTION RESTREINTE À LA CPI

CAR-OTP-2024-0291



Pag [01/18] PRV [01/18] PRV

[01/18] PRV dont je vous ai parlé auparavant. Puis, un jour où [01/18] PRV j'ai entendu deux détonations à une vingtaine de mètres ; tout le monde s'est plaqué au sol. Les gens [01/18] PRV

[01/18] PRV

22. Le lendemain, [01/18] PRV a été enterré de façon digne, selon les rites musulmans. A ses funérailles, comme il était un *leader* très apprécié des jeunes, il y avait des jeunes musulmans et non-musulmans. [01/18] PRV de la Seleka est venu les provoquer en faisant des allers-retours devant eux. [01/18] PRV [01/18] PRV pour que [01/18] PRV soit enterré dans la paix.
23. Pour finir, deux autres jeunes de la rue ont été tué par les Seleka, mais je ne sais pas pour quelles raisons. Je n'ai pas eu les détails et on n'osait pas demander des explications aux Seleka.
24. En général, les non-musulmans se sentaient en insécurité sous le pouvoir de la Seleka. Les musulmans avaient le pouvoir économique et s'en servaient pour exploiter les non-musulmans, notamment dans le commerce du diamant. Cela a provoqué la jalousie parmi les non-musulmans ; et les Anti-Balaka ont réglé des comptes après.
25. Les responsables Seleka étaient les suivants : Le Colonel [01/18] PRV était le chef de la Seleka à CARNOT ; le Capitaine [01/18] PRV qui a tué [01/18] PRV (je ne suis pas au courant de ses taches spécifiques) ; [01/18] PRV appelé 'Commandant' ; il y avait trois éléments appelés [01/18] PRV Ils étaient tous pareils, ils terrorisaient les gens. Je ne voyais franchement pas de différence entre les Capitaines et les Colonels. Généralement, ils étaient tous 'à la barrière', c'est-à-dire qu'ils se plaçaient à l'entrée et à la sortie de la ville sous prétexte de raisons de sécurité, et ils levaient ce qu'ils appelaient des 'formalités'. C'est-à-dire des sommes d'argent C'était déjà une pratique des autorités administratives avant l'arrivée de la Seleka, ils ont juste augmenté les tarifs. Aucun d'entre eux n'était de CARNOT. Il paraît que le Capitaine [01/18] PRV était de KAGABANDORO. Je connais trois jeunes de CARNOT, qui avaient rejoint la Seleka, [01/18] PRV et il y en avait deux autres, dont j'ai oublié les noms. Tous les éléments de la Seleka étaient sous le commandement régional du General [01/18] PRV à BERBERATI [01/18] PRV

[01/18] PRV

DISTRIBUTION RESTREINTE À LA CPI

CAR-OTP-2024-0292



Page

[01/18] PRV

9

[01/18] PRV

[01/18] PRV

tout le monde devait venir lui présenter ses respects. [01/18] PRV gardait de bons contacts avec le General [01/18] PRV pour pouvoir intervenir en cas de crise.

26.

[01/18] PRV

27. Quand les rumeurs se multipliaient que les Anti-Balaka s'approchaient de CARNOT, ça rendait les rapports plus difficiles. Les gens étaient méfiants. Les chrétiens et les musulmans s'évitaient. La Seleka a organisé des patrouilles de nuits, des sortes de groupes d'auto-défense, en distribuant des armes à feu et des machettes aux civils musulmans. Moi-même, j'ai été contrôlé plusieurs fois quand je sortais après la tombée de la nuit. C'étaient des patrouilles mixtes, constituées de civils et d'éléments de la Seleka. Ils m'ont dit qu'ils étaient là pour assurer la sécurité de la ville. Du coup les non musulmans évitaient de circuler la nuit.

28. Fin Janvier 2014, tous les éléments de la Seleka se sont rassemblés à CARNOT pendant 48 heures, pour attendre le General [01/18] PRV et d'autres contingents, avant de se retirer. Pendant ces 48 heures, l'église était envahie par les chrétiens ; ils avaient peur que la Seleka ne mette le feu à la ville. Parmi ces chrétiens, il y avait un homme, [01/18] PRV qui avait fui BOSSEMPTELE et qui est resté presque un an à CARNOT. Je ne me rappelle pas du nom de ce gardien, je n'ai pas son numéro de téléphone non plus.

29.

[01/18] PRV

L'arrivée des réfugiés musulmans [01/18] PRV

30. Il y avait déjà des musulmans des alentours qui étaient arrivés à CARNOT dans la semaine précédant le départ de la Seleka, ils venaient de villages qui étaient déjà tombés aux mains des Anti-Balaka. Mais ils n'étaient pas [01/18] PRV

[01/18] PRV

31. Les Anti-Balaka étaient déjà à 30 Km de CARNOT, quand la Seleka s'est retirée. La majorité des musulmans de CARNOT est partie en même temps que la Seleka. Les

[01/18] PRV

DISTRIBUTION RESTREINTE À LA CPI

[01/18] PRV

F [01/18] PRV sur 19

[01/18] PRV

CAR-OTP-2024-0293



musulmans qui venaient des villages alentours [01/18] PRV
CARNOT [Voir ANNEXE A et B], dès le jour suivant le retrait de la Seleka.

32. Le premier jour suivant le départ de la Seleka, une cinquantaine de musulmans est

[01/18] PRV

33. Plus de la moitié des réfugiés n'était pas de CARNOT même. Ils étaient de la sous-préfecture de GADZI, de: YALOKÉ, BOSSEMBELE, BOZOUM, BAORO et BOSSEMPTELE.

34. La majorité des réfugiés étaient des femmes et des enfants. La plupart de ces femmes étaient veuves, souvent les Anti-Balaka tuaient leurs maris et leurs enfants masculins et prenaient leurs troupeaux de bœufs. Ils laissaient les femmes. Les Anti-Balaka ont beaucoup attaqué les éleveurs pour leur prendre leurs bœufs. Les femmes arrivaient choquées psychologiquement mais rarement blessées. C'est possible que certaines femmes aient subi des violences sexuelles, mais je ne connais pas de cas personnellement ; il faut savoir que les femmes musulmanes sont très réservées là-dessus. Il y avait quelques hommes aussi [01/18] PRV ils étaient souvent Peuhls et beaucoup d'entre eux étaient blessés par des coups de machette. Je ne pourrai pas dire s'ils avaient été des combattants ou pas [01/18] PRV

[01/18] PRV

- 35.

[01/18] PRV

Arrivée des Anti-Balaka

36. Le 2 février 2014, deux jours après le départ de la Seleka, vers 07.00h, une trentaine d'éléments Anti-Balaka est entrée à CARNOT [01/18] PRV en silence, en file indienne. Parmi ces Anti-Balaka il y avait des gens de CARNOT (qui avaient disparus en brousse pendant la période de la Seleka, on ne savait pas qu'ils avaient rejoint les Anti-Balaka) et des gens d'ailleurs que je ne connaissais pas. Ils portaient des amulettes, ils étaient sales et étaient maquillés. Ils avaient des armes de chasse traditionnelles, des couteaux et des flèches. Plus tard, lors des affrontements avec la MISCA, on a découvert qu'ils avaient aussi des armes de guerre comme des Kalachnikovs et des grenades.

37. En les voyant passer, [01/18] PRV

[01/18] PRV

Les Anti-

[01/18] PRV

[01/18] PRV

[01/18] P

[01/18] PRV

9

DISTRIBUTION RESTREINTE À LA CPI



CAR-OTP-2024-0294

Balaka se sont rendus à la Gendarmerie [voir ANNEXE A].

[01/18] PRV

[01/18] PRV

38.

[01/18] PRV

39. Les Anti-Balaka ont dit qu'ils venaient libérer la ville et le pays qui avait tant souffert. Ils ont dit qu'ils ne voulaient plus voir la Seleka ou ceux qui avaient travaillé avec la Seleka, que s'ils les trouvaient, ils les tueraient. Ils ont ajouté qu'ils allaient fouiller les maisons pour trouver les armes qui restaient.

[01/18] PRV

[01/18] PRV

40. Les autorités ont dit que la Seleka était partie mais que les Anti-Balaka pouvaient se baser à la Gendarmerie, et y ramener les armes qu'ils trouvaient. Les politiques voulaient qu'ils restent à la Gendarmerie pour pouvoir les contrôler, pour qu'ils ne gardent pas les armes. Mais ils ont préféré s'installer un peu à l'écart, dans l'ancienne base de la Seleka, dans l'ancienne maison du Procureur, située entre la Gendarmerie et le Commissariat de Police. A l'heure actuelle, l'ancienne base Seleka est transformée en Tribunal de Grande Instance de CARNOT [voir ANNEXE A].

41. Le chef des Anti-Balaka, [01/18] PRV terrorisait CARNOT. Je peux vous citer aussi d'autre responsables Anti-Balaka :

[01/18] PRV

[01/18] PRV

[01/18] PRV

étaient des grands

voleurs connus avant de rejoindre les Anti-Balaka.

42. [01/18] PRV a été arrêté et est actuellement à CARNOT parce qu'il a poignardé quelqu'un qui a ensuite succombé à ses blessures.

43. A leur arrivé, les Anti-Balaka respectaient les autorités, mais très vite ils ont déconné et ils n'ont plus reconnu les autorités. Ça se voyait parce que quand les Anti-Balaka discutaient avec les autorités, ils les grondaient. J'ai même vu un Anti-Balaka gifler le Commandant de Brigade de la Gendarmerie et le menacer avec son arme. Je crois que c'était [01/18] PRV Les Anti-Balaka se sont installés à l'ancienne base de la

[01/18] PRV

DISTRIBUTION RESTREINTE À LA CPI

[01/18] PRV

P [01/18] PRV

CAR-OTP-2024-0295



Seleka, et plus tard ils se sont dispersés. Leurs quartier dite 'Rouge', était le quartier BAYA. Ils ont transformé la Maison des Jeunes en une de leur base. Après, ils ont envahi le quartier MBONET, le quartier AOUDOU PACCO et le quartier Arabe.

Les exactions commises par les Anti-Balaka

44. Il s'est écoulé environ 10 jours entre l'entrée des Anti-Balaka à CARNOT et l'arrivée de la MISCA. Dès leur arrivée, les Anti-Balaka ont déjà commencé à tuer des musulmans qu'ils disaient suspecter d'être Seleka ici et là. C'était très difficile, très tendu. Tous les musulmans quittaient la ville ou se réfugiaient [01/18] PRV

[01/18] PRV

45. CARNOT était envahi par les bœufs car les Anti-Balaka volaient les troupeaux des éleveurs musulmans. Quand les Anti-Balaka allaient 'à la guerre', ils revenaient avec des troupeaux de bœufs, qu'ils vendaient. Il y avait tellement de bœufs que le prix était à cinq milles francs CFA par bœuf, alors que le prix normal serait de 300.000 ou 400.000CFA.

46. Les Anti-Balaka ont détruit des maisons de musulmans à CARNOT, ils ont commencé au quartier Arabe. Surtout les maisons des Tchadiens étaient visées, car les Tchadiens étaient considérés comme étant liés aux Seleka. Ils ont également détruit la maison du Vice-Président du Comité Islamique qui était appelé 'KWAYANGA', qui signifie 'barbu' en Sango. Les éléments de la Seleka se réunissaient souvent chez lui et il est parti en même temps qu'eux. Toutes les maisons des musulmans de CARNOT ont été pillées après le départ des Seleka. Je le voyais en me promenant dans la rue : il manquait les portes, les toits et parfois tout était vide à l'intérieur.

47. Certains grands diamantaires musulmans avaient accueilli des musulmans qui avaient fui les villages alentours. C'était le cas [01/18] PRV [01/18] PRV [01/18] PRV et [01/18] PRV Dès la première semaine de leur arrivée à CARNOT, les Anti-Balaka ont pillé leurs maisons et celles des autres diamantaires qui avaient déjà fui.

48. Le Chef Communautaire [01/18] PRV est un grand sage, il a joué un rôle fondamental en contribuant à apaiser et à calmer la situation. Il était très secoué quand sa maison a été pillée par les Anti-Balaka.

49. La population de CARNOT m'a informé directement de quelques cas de meurtres commis par les Anti-Balaka que je vais vous décrire. La plupart du temps, les Anti-

[01/18] PRV

DISTRIBUTION RESTREINTE À LA CPI

[01/18] PRV

Page

[01/18] PRV

CAR-OTP-2024-0296



Balaka ne se cachaient pas des crimes qu'ils avaient commis et les corps des musulmans étaient retrouvés souvent vers l'aérodrome ou vers le cimetière musulman [voir ANNEXE A]. J'étais également informé que les Anti-Balaka tuaient des musulmans, par la Croix Rouge qui s'occupait des cadavres et les enterraient. La Croix rouge m'a dit qu'il y avait eu autour de 60 musulmans tués à CARNOT pendant cette période mais je n'ai jamais pu vérifier ce chiffre. [01/18] PRV

[01/18] PRV

50. Lorsque les Anti-Balaka sont venus chez AL HADJI ABOU PANGA pour piller, ils ont également tué huit personnes. AL HADJI ABOU PANGA avait déjà fui, mais un des musulmans qu'il avait hébergé chez lui, [01/18] PRV

[01/18] PRV

[01/18] PRV

[01/18] PRV

51. [01/18] PRV que les Anti-Balaka, sous contrôle de leur chef farouche [01/18] PRV sont entrés dans la maison pour demander de l'argent, puis ils ont choisis neuf hommes, dont [01/18] PRV les ont forcés à s'allonger par terre et leur ont tiré dessus avec des armes automatiques. [01/18] PRV a fait semblant d'être mort. Quand les gens de la Croix Rouge sont venus, ils ont su qu'il vivait et l'ont mis dans un sac à cadavres pour ne pas que les Anti-Balaka le sachent. Ils l'ont conduit tout de suite à l'Hôpital Préfectoral de CARNOT, avec un autre blessé, qui lui, a succombé à ses blessures.

52. Cette tuerie a été suivie par d'autres cas isolés d'assassinats, qui [01/18] PRV avant l'arrivée de la MISCA, mais quand je ne pouvais déjà [01/18] PRV [01/18] PRV en brousse. Ils sont tous les deux Tchadiens. Je ne sais pas précisément qui les a attrapés. Ils ont été tout de suite tabassés et les Anti-Balaka les ont ramenés en ville, en disant qu'ils avaient attrapé des Seleka. Ils ont tué [01/18] PRV au rond-point des impôts à CARNOT [voir ANNEXE A]. Les gens de la ville ont tout de suite reconnu [01/18] PRV [01/18] PRV Les Anti-Balaka l'ont relâché, mais [01/18] PRV avait déjà succombé à ses blessures. [01/18] PRV a été conduit à l'hôpital pour être soigné. [01/18] PRV [01/18] PRV il a toujours une grosse plaie de machette à la main ou à la tête, je ne sais plus.

53. A la même période que [01/18] PRV j'ai appris que [01/18] PRV avait été tué aussi au même rond-point. J'ai seulement entendu qu'il avait été tué par les Anti-Balaka, j'ignore par qui précisément.

54. Il y a un autre jeune homme, accusé d'être Seleka, qui a été tué par les Anti-Balaka devant chez ABOU PANGA [voir ANNEXE A].

[01/18] PRV

[01/18] PRV

DISTRIBUTION RESTREINTE À LA CPI

Page

[01/18] PRV

CAR-OTP-2024-0297



55. Pendant ces 10 jours où les Anti-Balaka étaient à CARNOT, avant l'arrivée de la MISCA, ils arrêtaient des musulmans, disaient qu'ils étaient Seleka et voulaient les punir. Au début,

[01/18] PRV

[01/18] PRV

tous les

éléments de la Seleka étaient partis.

[01/18] PRV

[01/18] PRV

56.

[01/18] PRV

57. Au bout de quelques jours, le chef

[01/18] PRV

[01/18] PRV

[01/18] PRV

58.

[01/18] PRV

[01/18] PRV

DISTRIBUTION RESTREINTE À LA CPI

[01/18] PRV

sur 19

[01/18] PRV

CAR-OTP-2024-0298



[01/18] PRV

59. Le Sous-Préfet était un ancien policier, il a empêché les Anti-Balaka de faire le pire [01/18] PRV d'autres jeunes musulmans comme je l'ai déjà expliqué quand il allait négocier pour leur libération. [01/18] PRV

[01/18] PRV

60.

[01/18] PRV

Protection de la MISCA

61.

[01/18] PRV

62. Quand les MISCA sont [01/18] PRV des Anti-Balaka sont venu les provoquer, mais le jeune Capitaine de la MISCA a dit que c'était fini de jouer et il a mis ses dispositifs militaires en place. [01/18] PRV

Il y a eu des affrontements entre les MISCA et les Anti-Balaka. [01/18] PRV

[01/18] PRV

63. Ces affrontements ont causé également des victimes innocentes. [01/18] PRV

[01/18] PRV

64. Une fois par exemple, [01/18] PRV pour m'annoncer le décès d'un enfant mort au quartier AOUDOU PACCIO et CHARPENTE, en disant que c'était la MISCA qui avait fait cela. Ça se passait vraiment dans les premières semaines de l'arrivée de la MISCA quand ils allaient encore chercher les musulmans dans les quartiers pour

[01/18] PRV

DISTRIBUTION RESTREINTE À LA CPI

[01/18] PRV

Pa [01/18] PRV

CAR-OTP-2024-0299



[01/18] PRV

[01/18] PRV

Le

Sous-Préfet, par contre, a assisté des familles éprouvées.

65. Il y avait des rencontres régulières [01/18] PRV une semaine après l'arrivée de la MISCA, avec les Anti-Balaka. La MISCA expliquait aux Anti-Balaka qu'ils protégeaient les musulmans qui étaient dans la paroisse, car ce n'était pas des Seleka. Ils demandaient aux Anti-Balaka de déposer les armes, mais quelques jours plus tard, on entendait encore des tirs. [01/18] PRV

[01/18] PRV

impliqué avec les ONG pour la paix et la sensibilisation. Il a été présent à CARNOT dès le début et lui aussi a été mêlé aux crimes commis par les Anti-Balaka. Il occupe actuellement la maison d'un musulman et a un chantier de diamant.

66. Nous avons passé trois semaines ou un mois, après l'arrivée de la MISCA, [01/18] PRV [01/18] PRV

67. Ce n'est que trois ou quatre mois après l'arrivée de la MISCA, que la tension a baissée. La communication entre les communautés a repris. Pendant une longue période, il n'y plus eu d'exactions. Cependant, pendant [01/18] PRV

[01/18] PRV

[01/18] PRV

Puis, les gens ont commencés à ressortir. Encore récemment, il y a eu des enlèvements de musulmans. J'ai remarqué que souvent, quand on entend que des musulmans tuent des chrétiens à BANGUI, il y a des répercussions à CARNOT : un musulman est enlevé et tué.

68. Il y a plusieurs de ces cas d'enlèvements et meurtres de musulmans après l'arrivée de la MISCA, qui m'ont été rapportés. Il y a à peu près un an, il y a eu les cas de [01/18] PRV a d'abord reçu un coup de machette, il était gravement blessé. Je ne sais pas où il a reçu ce coup. MSF est venu le chercher et l'a emmené à l'hôpital. Les Anti-Balaka sont allés le chercher et l'ont lapidé là. J'ai appris ça [01/18] PRV le chauffeur de MSF. [01/18] PRV était un jeune musulman qui s'était aussi réfugié à la paroisse, mais je ne le connais pas très bien. J'ignore quels Anti-Balaka ont blessé et tué [01/18] PRV

69. [01/18] PRV était un chauffeur de taxi moto musulman. J'étais en voyage à BERBERATI quand j'ai appris par téléphone qu'il avait été enlevé. Son corps a été retrouvé à la fin de la piste de l'aérodrome, sans sa moto. Je n'ai pas plus d'information sur l'identité des auteurs.

[01/18] PRV

DISTRIBUTION RESTREINTE À LA CPI

[01/18] PRV

[01/18] PRV

CAR-OTP-2024-0300



70. En 2015, il y a eu le cas de [01/18] PRV un Seleka, qui a été enlevé et assassiné. C'était un jeune civil de BAORO qui avait rejoint la Seleka. Il s'était réfugié [01/18] PRV [01/18] PRV il a été tout de suite repéré comme musulman et assassiné. Les musulmans sont faciles à repérer car ils portent des grands boubous et ils ont des 'balafres' distinctives sur le visage, des petites cicatrices. Ils ont également un accent distinctif. Son corps a été trouvé près du cimetière des musulmans. J'ignore qui a tué [01/18] PRV Les rumeurs disaient qu'il avait été tué par des Anti-Balaka.
71. Très peu de temps après, [01/18] PRV un mécanicien a été enlevé chez lui. Avec la présence des militaires de la MINUSCA, certains musulmans ont osé retourner habiter dans les petites maisons musulmanes [01/18] PRV Le grand mécanicien [01/18] PRV était l'un d'entre eux. J'ai appris de ses voisins qu'ils avaient entendu des bruits la nuit et qu'après, son corps avait été retrouvé vers le cimetière musulman. Les voisins ne sont pas intervenus, ils avaient peur eux même. Je ne sais pas précisément quels Anti-Balaka étaient responsables.
72. [01/18] PRV avec son épouse et son enfant, il a été tué vers la frontière. Ça s'est déroulé il y a environ six mois. Le programme d'évacuations d'UNHCR était temporairement suspendu. [01/18] PRV avec sa femme et son enfant pour aller au Cameroun via AMADAGAZA. Il a été repéré sur la route près du village de DINGA. Les villageois l'ont attrapé et l'ont frappé à mort avec des bâtons. Sa femme et son enfant [01/18] PRV [01/18] PRV elle a pu partir avec le transport en commun. Les femmes et les enfants normalement ne sont pas en danger, seulement les hommes.
73. Il y a trois mois, [01/18] PRV un photographe chrétien, a été assassiné en brousse. [01/18] PRV serait responsable de sa mort. [01/18] PRV est toujours à CARNOT. J'ignore le motif de cet acte. [01/18] PRV est un chef Anti-Balaka, il a ses hommes, mais je n'ai pas plus d'information sur ce meurtre.
74. Les dernier cas, datent de novembre 2015 je crois. Le musulman [01/18] PRV [01/18] PRV de la grande famille [01/18] PRV a été assassiné chez lui. Il avait un grand générateur et il fournissait l'électricité à la Gare Routière. Il était chez lui avec sa tante, il a reçu un coup de machette et quand la tante s'est mise à crier, elle aussi a reçu un coup de machette. [01/18] PRV [01/18] PRV a succombé à ses blessures à l'hôpital. La population m'a cité les noms des auteurs, mais je n'ai pas retenu les noms.

[01/18] PRV

[01/18] PRV

DISTRIBUTION RESTREINTE À LA CPI

Page [01/18] PRV

CAR-OTP-2024-0301



[01/18] PRV

75. [01/18] PRV Il a organisé l'évacuation des ressortissants Camerounais vers le Cameroun. Ce jour-là, [01/18] PRV [01/18] PRV pas moins de 500 réfugiés. Puis, il a envoyé d'autres véhicules par la suite. Le Consul a demandé d'évacuer en priorité les Camerounais dotés de documents Camerounais. Mais au moment où les poids lourds étaient chargés, les réfugiés Tchadiens sont également montés pour s'échapper. A partir de ce jour-là, les MISCA Camerounais ont commencé à évacuer les réfugiés [01/18] PRV Cameroun à chaque fois qu'ils allaient à BOUAR ou GAROUA BOULAI pour se ravitailler.

76. Pendant 6-7 mois, les Anti-Balaka ont continué d'attaquer les éleveurs qui fuyaient en brousse. Il y avait encore des réfugiés, surtout des femmes et enfants qui étaient récupérés par la MISCA ou des ONG. Mais il y avait plus de réfugiés qui s'en allaient avec militaires vers BOUAR et surtout GAROUA BOULAI, ou vers BERBERATI et KENZOU.

77. **[01/18] PRV**

78. **[01/18] PRV**

ANNEXE B]. Ils ont mis en place une unité d'accueil pour gérer les urgences médicales. MSF était en contact avec le PAM, pour obtenir un ravitaillement en alimentation. MSF était également en contact avec l'UNICEF. [01/18] PRV

[01/18] PRV

[01/18] PRV Début 2015, Le Conseil Norvégien pour les Réfugiés et Plan International sont arrivés à CARNOT. Ils ont également apporté leur soutien.

79. [01/18] PRV [01/18] PRV Ils sont venus des villages dans les environs ; par exemple de GADZI, où les Anti-Balaka sont encore très forts et où la cohésion sociale n'est pas encore revenue.

80. Aujourd'hui à CARNOT, la situation est plus calme et les attaques sont uniquement verbales. Néanmoins, quand de temps en temps il y a des exilés du Cameroun qui reviennent pour se réinstaller sur les lieux, cela crée des tensions. Ils reviennent de leur propre initiative, ce n'est pas un retour organisé. Souvent, ils ne peuvent pas

[01/18] PRV

DISTRIBUTION RESTREINTE À LA CPI

[01/18] PRV

Page [01/18] PRV

CAR-OTP-2024-0302



rentrer dans leurs maisons car soit elles ont été endommagées ou détruites par les Anti-Balaka ; soit elles sont dans des zones éloignées. [01/18] PRV [01/18] PRV

[01/18] PRV

81. A l'heure actuelle, [01/18] PRV

[01/18] PRV

82. Je sais que les Anti-Balaka demandent de l'argent aux musulmans qui arrivent et qui essaient de retourner dans leurs maisons. Récemment, [01/18] PRV est

[01/18] PRV [01/18] PRV Les Anti-Balaka sont allés le trouver chez [01/18] PRV [01/18] PRV [01/18] PRV

83. [01/18] PRV

accompagner le retour des musulmans à CARNOT, dans le calme et la paix. Les autorités, surtout le Sous-Préfet, ont dit qu'il fallait attendre l'issue du Forum National qui a eu lieu à BANGUI en 2015, puis des élections, que les dispositifs seraient mis en place afin que les gens puissent retourner chez eux. Nous verrons comment le nouveau président va gérer la situation. Nous sommes tous fatigués. Les musulmans veulent retourner chez eux, mais l'état de la sécurité ne le permet pas à l'heure actuelle.

[01/18] PRV

84. [01/18] PRV

85. [01/18] PRV

[01/18] PRV

DISTRIBUTION RESTREINTE À LA CPI

[01/18] PRV

CAR-OTP-2024-0303



Pa

[01/18] PRV

[01/18] PRV

86.

[01/18] PRV

87.

[01/18] PRV

Vidéos

88. Les enquêteurs m'ont montré une vidéo [01/18] PRV

[01/18] PRV

89. A [01/18] PRV on voit [01/18] PRV que j'ai mentionné plus haut.

90. A [01/18] PRV on voit un jeune homme assis, portant un t-shirt [01/18] PRV un pantalon [01/18] PRV [01/18] PRV que j'ai mentionné plus haut.

91. Les enquêteurs m'ont montré une vidéo [01/18] PRV

[01/18] PRV

92.

[01/18] PRV

93.

[01/18] PRV

[01/18] PRV

[01/18] PRV

94. A [01/18] PRV [01/18] PRV [01/18] PRV que j'ai mentionné plus haut.

[01/18] PRV

[01/18] PRV

DISTRIBUTION RESTREINTE À LA CPI

Pa [01/18] PRV

CAR-OTP-2024-0304



ANNEXES

A. Croquis de CARNOT.

A la demande des enquêteurs, j'ai dessiné un croquis de CARNOT. J'y ai représenté et indiqué : la route principale qui traverse CARNOT et qui va de BERBERATI à BANGUI ; la route qui mène à AMADA GAZA, avant l'entrée de CARNOT en venant de BERBERATI, et qui continue vers le Cameroun ; j'ai indiqué la Sous-Préfecture ; la Mairie ; la Gendarmerie ; le Commissariat de Police ; l'actuel Tribunal de CARNOT qui servait de base à la Seleka puis aux Anti-Balaka ; la Brigade Minière ; le rond-point des Impôts ; la maison de Adramane BOSS. qui pendant les événements a été occupée par [01/18] PRV la maison du Chef Abou PANGA devant laquelle, sur la route principale, des exécutions ont été commises ; la Gare Routière (ONAF) : [01/18] PRV

[01/18] PRV

[01/18] PRV

[01/18] PRV

[01/18] PRV

B.

[01/18] PRV

Clôture de l'entretien

95. J'ai été informé que je pourrais être appelé à témoigner devant la Cour. Il m'a été précisé que les audiences au siège de la CPI se tenaient en public et que, par exception au principe de publicité des débats, les juges pouvaient, s'il y avait lieu, ordonner que des mesures de protection soient prises en faveur des témoins.
96. Les enquêteurs m'ont informé des mesures de protection susceptibles d'être adoptées pendant ou après l'enquête et/ou le procès.

[01/18] PRV

[01/18] PRV

DISTRIBUTION RESTREINTE À LA CPI

CAR-OTP-2024-0305



[01/18] PRV

97. Je n'ai rien à ajouter à la déclaration ci-dessus ni aucune précision à y apporter. Je reste à la disposition du Bureau pour apporter des éclaircissements ou répondre à des questions sur des sujets qui n'auraient pas été abordés au cours du présent entretien.
98. J'ai répondu de mon plein gré aux questions qui m'ont été posées.
99. Aucune forme de coercition, contrainte, menace, promesse ou incitation en vue de modifier ma déclaration ne m'a influencé dans mes réponses.
100. Je n'ai aucun grief à formuler quant à la façon dont j'ai été traité au cours de l'entretien.

ATTESTATION DU TÉMOIN

J'ai lu la présente déclaration et elle est véridique pour autant que je sache et que je m'en souviens. J'ai fait cette déclaration de mon plein gré et je comprends qu'elle peut être utilisée dans le cadre d'une procédure judiciaire devant la Cour pénale internationale et que je peux être appelé à témoigner en public devant celle-ci.

[01/18] PRV

DISTRIBUTION RESTREINTE À LA CPI

CAR-OTP-2024-0306

